



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur VP.


est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 27 décembre 2023** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 18 décembre 2023.

Par le Collège,

Le Directeur général,
M. LENNARTS

Le Bourgmestre,
N. TAMIGNIAU



À L'ATTENTION PARTICULIÈRE DU PUBLIC !

Conformément aux dispositions de l'article L3221-5 du Code précité, entrées en vigueur pour notre commune le 1^{er} octobre 2023,

« Les projets de délibérations [...] ainsi que, le cas échéant, les notes de synthèse explicative [...] concernant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de la commune ou sur tout autre site internet en capacité de prévoir la publication au plus tard dans les cinq jours francs avant celui de la réunion »

les projets de délibérations et les documents associés sont consultables via <https://drive.google.com/drive/folders/1mZHiRPIkDDG8Oakx3eZ2REwbnMn6CLdU>

SÉANCE PUBLIQUE

1. **Communications** (décisions de l'autorité de tutelle compétente relatives à différents actes du Conseil communal.
2. Exercice du droit d'interpeller directement le Collège communal en séance publique du Conseil communal. Demande introduite par M. Elie CHABRILLAT, déclarée irrecevable par le Collège communal (16 décembre 2023). Motivation [*introduction tardive pour la séance du 27 décembre 2023*] : communication.
3. Finances communales. Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier, suivant situation relevée au 22 novembre 2023 : communication.
4. Adoption du rapport (pour 2023) sur
 - l'ensemble des **synergies existantes et à développer** entre la commune et le Centre Public d'Action Sociale ;
 - les **économies d'échelle** et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la commune.
5. Zone de police *Ouest Brabant wallon* (budget 2024 – recettes).
 - Détermination du pourcentage de la participation de chacune des 4 communes à la dotation communale globale : approbation ;
 - Vote de la dotation communale de Braine-le-Château.

Tsyp !

6. Redevance d'emplacement sur les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public communal (exercice 2024) : décision.
7. Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs (exercice 2024). Modification (ajout des taux de taxe applicables aux cartes d'identité électroniques pour enfants étrangers de moins de 12 ans délivrées à partir du 15 janvier 2024) : décision.
8. Présentation, par le Collège communal, du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune pour l'année 2023, intitulé *L'année communale 2023 à Braine-le-Château* [article L1122-23 du *Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation*, tel que modifié].
9. Vote du budget communal pour l'exercice 2024.
10. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). [Pré]financement sur budget communal (exercice 2023^{pie} et exercice 2024) de l'audit de logements privés sur le territoire de la commune : décision.
11. Patrimoine immobilier. Optimisation de la performance énergétique – Poursuite du programme par la mise en place d'automates permettant la régulation thermique dans une série de bâtiments et le « télémonitoring » de leurs systèmes de chauffage : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services.
12. Politique environnementale à l'échelon communal. Mesure de la qualité de l'air sur l'implantation scolaire des *Rives du Hain* à Braine-le-Château. Projet « *Un air sain pour nos enfants* » financé intégralement par BELFIUS Banque S.A. – Participation : décision. Convention de partenariat avec AIRSCAN s.r.l. : approbation.
13. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière*. Modifications et inscriptions de nouvelles mesures : décision.
14. Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre (« ATL ») et soutien de l'accueil extrascolaire. Rapport d'activité (2022-2023) et plan d'action annuel (2023-2024) dressés par la coordinatrice ATL : information.
15. École communale. Organisation des surveillances du temps de midi dans les trois implantations. Convention avec l'*intercommunale Sociale du Brabant Wallon* (I.S.B.W.) pour la période du 8 janvier au 5 juillet 2024 : approbation.
16. Accueil extrascolaire organisé en partenariat avec l'I.S.B.W. (*Intercommunale Sociale du Brabant Wallon*) - Convention pour l'exercice 2024 : approbation.
17. Implantation de bureaux dans le patio de la maison communale : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de travaux [sous réserve de la disponibilité du dossier complet].

HUIS CLOS

18. Désignation d'un agent « constatateur » pour rechercher et constater les infractions urbanistiques sur le territoire de Braine-le-Château : décision.
19. Fin de son contrat de travail sollicitée par un ouvrier contractuel (avec effet le 30 avril 2024 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.
20. Fin de son contrat de travail sollicitée par un ouvrier contractuel (avec effet le 31 juillet 2024 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.
21. Fin de son contrat de travail sollicitée par une animatrice du service de l'accueil extrascolaire (avec effet le 31 mai 2024 au soir) pour admission à la pension de retraite : décision.

Personnel enseignant

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

22. Attribution d'une fraction de charge (2/24 dans la fonction d'institutrice primaire) prise sur le reliquat des périodes subventionnées et réduction à due concurrence de la fraction de charge sur budget communal (7/24 au lieu de 9/24) avec effet au 20 novembre 2023.
23. Institutrice primaire dans une charge partielle de « *Missions collectives* » (4/24) non vacante.

24. Adaptation des périodes de psychomotricité (+ 2/26) à la suite de l'augmentation du cadre maternel à l'implantation « *les Rives du Hain* » de Braine-le-Château et récupération de ces périodes (= réaffectation interne) avec effet au 20 novembre 2023 par le maître de psychomotricité nommé pour 16/26 : prise d'acte.

*
